

**ABONNEMENT.**  
**SAUMUR :**  
 En an. . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 En an. . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;  
 BLAYATTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERCTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
 Réclames. — . . . 30  
 Faits divers. — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans satisfaction dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 chez MM. HAYAL-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Juin 1881.

## Chronique générale.

La déveine s'accroît. On connaît tous les projets de dissolution lancés par les lieutenants de M. Gambetta à l'issue de la défaite du scrutin de liste.

Les plans élaborés vendredi devaient être mis à exécution aujourd'hui même. La République française, hier matin encore, annonçait que cette dissolution s'imposait et qu'elle sortirait infailliblement des réunions des groupes de la majorité convoqués pour cette après-midi.

L'orateur était déjà désigné pour déposer en séance, au nom de toutes les gauches, la proposition suivante : « La Chambre, en présence de la situation politique, considère sa session comme terminée et demande à M. le Président de la République de prendre les mesures nécessaires pour que les collèges électoraux soient convoqués le 17 juillet prochain. »

C'est M. Spuller qui devait attacher le grelot. Or les groupes de la majorité viennent de se réunir, et voici le résultat de leurs délibérations individuelles :

Le centre gauche, à l'unanimité, a repoussé la proposition Gambetta-Spuller.

La gauche républicaine l'a mise au panier par 91 voix contre 9.

L'extrême gauche par 20 voix contre 3.

Enfin, l'Union républicaine, le bataillon peu sacré de M. Gambetta lui-même, n'a donné que 56 voix favorables à la proposition, contre 64.

C'est donc une raclée complète. M. Gambetta, qui avait retardé de dix minutes l'heure de l'ouverture de la séance pour connaître la décision des groupes, est arrivé à 2 heures un quart, rouge et tremblant de colère. Cette émotion est compréhensible. M. Gambetta, qui hier étendait une main confiante

vers la timbale présidentielle, n'est plus même aujourd'hui chef d'un groupe parlementaire sérieux. Au premier trou pratiqué dans la coque opportuniste, les rats ont quitté le navire.

Nous n'avons pas besoin de dire que les plans de revanche se croisent et s'entrecroisent. L'opportunisme affolé déclare qu'il y aura bataille avec le gouvernement Ferry-Grévy sur tout et à propos de tout, sur le plus vulgaire incident, question d'ordre du jour, priorité, etc. Nous ne nous y opposons pas, et si nos amis veulent saisir l'occasion qui leur est offerte, ils peuvent quand ils le voudront, avec l'appoint de leurs votes, frapper successivement gambettistes et grévistes et afficher si bien le désarroi de la République, que le plus aveuglé entre les électeurs puisse se refuser à le voir.

M. Gambetta n'est pas moins affolé que ses lieutenants. Tout à l'heure, pendant le discours de M. Keller contre la réduction à trois ans du service militaire demandée par M. Laisant, un mot a été prononcé à demi-voix sur un banc du centre gauche. M. Gambetta s'est levé furieux. « Si la Chambre ne veut pas écouter, s'est-il écrié, elle ferait mieux de suspendre sa séance et de s'en aller. » On devine quelle tempête de cris a accueilli cette sortie. Jupiter a froncé le sourcil, mais il lui a fallu rengainer sa colère.

Parmi les plans de revanche qui se perpétuent entre opportunistes au début de la séance, on parlait d'opposer la question préalable à la demande de mise à l'ordre du jour de la discussion du budget qu'allait déposer le ministre. M. Magnin, averti de ce complot, a brusqué la situation et déposé à 3 heures 1/2 sa demande. Après une assez courte discussion, la discussion du budget a été fixée à jeudi prochain, et il a été convenu qu'autant que possible la Chambre n'interromprait pas cette discussion avant aboutissement.

Il faudra donc chercher une autre machine de guerre et on compte sur le budget lui-même pour la fournir. Nous croyons, quant à nous, que ce beau feu se calmera. La décision des groupes est une douche sérieuse ; et,

revenu de sa première fureur, M. Gambetta préparera plus à la sourdine sa vengeance. Nous ne disons certainement pas qu'il l'abandonnera. Le Géois est rancunier et M. Grévy n'a qu'à se bien tenir ; mais il est incontestable que les derniers événements ont très-sérieusement entamé l'opportunisme, tout en faisant passer de l'état latent à l'état aigu la guerre intestinale républicaine. Ce n'est pas là un résultat dont nous puissions nous affliger.

En séance publique, M. Keller, dans un discours très-éloquent et très-précis, a combattu la réduction à 3 ans du service militaire au double point de vue de l'intérêt de l'armée et de l'intérêt bien compris des contingents, beaucoup plus atteints par la législation proposée que par l'ancienne loi. Nous avons déjà apprécié les conclusions du rapport Laisant et nous n'y reviendrons que pour signaler le début du discours de M. Laisant. M. Laisant a déclaré naïvement qu'il ne s'était point placé au point de vue de l'intérêt de l'armée. Il eût pu ajouter qu'il s'était placé au point de vue de la ruine de l'armée. Il est malheureusement à craindre que la loi ne soit votée. Mais il nous paraît difficile, pour ne pas dire impossible, qu'elle soit ratifiée par le Sénat.

Une loi va être présentée pour modifier quelques circonscriptions électorales dont la population s'est accrue depuis la mise en vigueur de la loi électorale du 30 novembre 1875.

L'article 44 de cette loi porte que chaque arrondissement nomme un député et que les arrondissements dont la population dépasse 400,000 habitants nomment un député de plus par 400,000 ou fraction de 400,000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, sont divisés en circonscriptions établies par la loi et ne pouvant être modifiées que par une loi ultérieure.

Or, depuis 1875, il y a six arrondissements qui ont vu leur population, primitivement inférieure à 400,000 habitants,

dépasser ce chiffre, et qui par suite ont droit chacun à deux députés au lieu d'un.

Ces six arrondissements sont ceux de Troyes (Aube), Pontivy (Morbihan), Bayonne (Basse-Pyrénées), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Epinal et Saint-Dié (Vosges).

Un amendement sera déposé en vue d'accorder aussi deux députés au lieu d'un aux 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup>, 47<sup>e</sup>, 48<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris qui ont chacun plus de 400,000 habitants. On sait que la loi actuelle attribue seulement un député aux vingt arrondissements de Paris, quelle que soit leur population.

M. Gambetta est absolument opposé, dit la Presse, à une crise ministérielle. Il estime que les élections peuvent être parfaitement effectuées avec le cabinet actuel où il a trois ministres : Farre, Cazot et Constans.

Il attache surtout de l'importance à la possession du portefeuille de l'intérieur.

On assure, lisons-nous dans l'Estafette, que M. Gambetta serait vivement fâché contre M. de Choiseul, qui, à une conférence où il assistait à Brie-Comte-Robert, n'a pas relevé certains propos contre M. Gambetta, accusé de demander le rétablissement du scrutin de liste par esprit de dictature.

Au ministère de l'intérieur, tout le travail était déjà préparé en vue des élections générales avec le scrutin de liste. Circulaires, tableaux et états électoraux devaient être envoyés aux préfets aussitôt après la promulgation de la loi. — Que de travail inutile !

LES FRAIS DE LA GUERRE.

Le ministre de la guerre a déposé jeudi une demande de crédit supplémentaire pour les frais de la guerre en Tunisie. Ce crédit est de 44 millions : mais, de l'aveu des plus optimistes, il sera insuffisant.

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

## FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Tel je trouvais Drouin, tel il avait toujours été pendant ses nombreuses stations dans les maisons de correction.

Il était en prison comme chez lui.

De même que le commerçant a son livre des profits et pertes, lui faisait entrer dans ses prévisions les mois, les années de captivité, comme une conséquence inévitable de son genre de vie.

Une fois qu'il avait entendu sa condamnation d'une oreille impassible, il entra dans la prison comme dans une auberge, d'un aspect peu récréatif il est vrai, mais qu'il traitait comme une vieille connaissance et où il s'arrangeait pour s'épargner tous les désagréments qu'il pouvait éviter.

Il savait que la résistance était insensée, il n'en faisait pas ; s'il avait rencontré les gardiens seuls au coin d'un bois, il les aurait attaqués, égorgés peut-être, sans haine et sans scrupule ; il leur obéissait uniquement parce qu'ils étaient les plus forts, et subissait le joug comme le brute qui redoute le fouet.

Il travaillait parce qu'il ne pouvait faire autrement et attendait avec une patience inerte que les portes de la prison s'ouvrissent pour lui permettre de recommencer sa misérable lutte contre la société.

Je ne crois pas qu'un être à qui Dieu a donné une âme et une intelligence puisse descendre plus bas dans l'abjection.

En présence de ce misérable chez lequel aucune corde de la sensibilité morale ne vibrerait plus, j'éprouvais une sensation analogue à celle que laisse le contact de la peau froide et visqueuse du serpent.

Mes accès de révolte, si coupables, si insensés qu'ils fussent, procédaient au moins d'un sentiment de honte dont je ne me rendais pas bien compte, mais qui n'était pas absolument méprisable ; je n'avais pas étouffé en moi la dernière étincelle de l'honneur, j'avais le droit de me priser plus haut que lui et de repousser presque comme un outrage le conseil sorti de cette bouche avilie.

Cependant il ne me fut pas inutile, j'éprouvai une sorte de honte d'avoir fourni à cet homme l'occasion de me l'adresser.

Je me dis que, s'il se rapprochait de la brute par sa servilité inerte, je m'en rapprochais aussi par les écarts de mon aveugle colère, je compris que je me rendais ridicule ; je me promis de dominer à l'avenir mes emportements ; toutefois je fus en-

core bien loin de pratiquer la docilité et la soumission qu'on était en droit d'attendre de moi ; la révolte et l'irritation étaient encore dans mon cœur, seulement elles ne se traduisaient plus de la même manière, mes chefs n'eurent plus aussi souvent occasion de me punir ; mais ils continuèrent à constater chez moi un esprit récalcitrant, hautain et rebelle à tous les avis ; ils se défiaient de moi et me soumettaient à une surveillance sévère.

Ma conduite me possédait en outre fort mal auprès des prisonniers qui presque tous avaient pris goût à leurs occupations et dont plusieurs avaient acquis une habileté de mains remarquable qui aurait dû me piquer d'émulation.

Je les avais maintes fois blessés par les témoignages d'un orgueil fort mal placé, et ils s'en vengeaient par leurs railleries.

Ils ne négligeaient aucune occasion de tourner en dérision les manières et le langage de l'homme de monde que je conservais sous la livrée de la prison ; ils savaient que je m'étais affublé d'un titre usurpé et me rappelaient à chaque instant par une allusion blessante cet humiliant souvenir.

Quand nous faisons dans le préau notre promenade silencieuse et que je suivais la file d'un air mortellement ennuyé, j'entendais murmurer à mon oreille :

— Vicomte, tu ne sais donc pas marcher, c'est l'inconvénient d'avoir eu à ta disposition un équi-

page.

Quand, d'une main indolente, je pouvais le ruban de livrée, j'entendais une plaisanterie comme celle-ci :

— Apprends donc ton métier, vicomte, cela te servira plus tard, si tu ne retrouves pas tes domaines.

Ou bien quand nous mangions la moindre pitance composée de légumes secs et arrosée d'eau claire, c'était un rapprochement entre ce frugal ordinaire et les somptueux repas dont j'avais l'habitude.

Ces persécutions journalières, qui échappaient à toute surveillance, s'exerçaient avec d'autant plus d'acharnement qu'elles étaient encouragées par ceux qui exerçaient de l'influence sur leurs compagnons de captivité et qui m'avaient pris en haine dès mon entrée.

Nous étions nombreux dans la maison centrale, et presque toutes les catégories de fautes s'y trouvaient représentées.

Il y avait les violents qui avaient versé le sang ; il y avait les fourbes qui avaient employé la ruse et l'hypocrisie pour accomplir leurs méfaits.

Toutes les nuances de caractère se révélaient sur ces figures généralement enlaidies par l'empreinte des passions mauvaises.

Ce n'est pas que tous mes compagnons fussent des êtres radicalement pervers et que les bons

Les dépenses de l'expédition de Tunisie — guerre et marine — s'élèveront au moins à 20 millions, chiffre connu, avoué. Sans parler de ce que coûtera l'occupation indéfinie de la Tunisie, occupation dont la France s'est fait une obligation onéreuse.

Le général Collignon a été mis en disponibilité. Le colonel Innocenti a été nommé, par disgrâce, commandant de Biskra.

Les véritables auteurs responsables des périls de la situation ne sont pas atteints. M. Albert Grévy reste gouverneur général civil, et M. le général Farre, qui a transmis et imposé les plans militaires du Palais-Bourbon, est encore ministre de la guerre.

Quant à M. Gambetta, il estime que lui avoir obéi est un honneur qui vaut bien une disgrâce, et que la France doit faire les frais des conceptions civiles de l'aigle de Cahors.

#### LA PERSECUTION RELIGIEUSE.

La persécution religieuse vient d'entrer dans une nouvelle phase.

Après avoir expulsé les congréganistes et violé leur domicile, l'administration s'en prend maintenant aux simples laïques qui ont acheté les anciens couvents.

Un riche propriétaire de la Drôme et de l'Ardèche, M. Broët, s'était rendu acquéreur des immeubles composant le monastère des Pères Récollets de Bourg-Saint-Andréol, dispersés en vertu des décrets du 29 mars.

Il y a trois mois de cela; l'honorable M. Broët, qui désire installer dans la maison une école libre, a payé comptant l'immeuble, et, depuis cette époque, il n'a pu obtenir encore d'être mis en pleine possession de sa propriété.

Le préfet de l'Ardèche prétend, à ce qu'il paraît, obliger M. Broët à enlever le mobilier de l'ancienne chapelle des Récollets et il a refusé jusqu'ici de faire disparaître les scellés qui sont apposés sur les portes!

Une instance judiciaire va probablement s'ouvrir: les tribunaux auront à décider s'il est permis de violer la propriété privée, au point de mettre en interdit et de confisquer tout ou partie des anciens couvents acquis aujourd'hui par des laïques, absolument en dehors de ce que l'on a nommé la question cléricalle.

Ce qui se passe donne vraiment à croire que le gouvernement désire empêcher l'achat des couvents, peut-être pour mettre un jour en vente, lui-même, au profit de la République, ces nouveaux biens du clergé. (Figaro.)

#### GRAND PRIX DE LA VILLE DE PARIS.

400,000 fr. donnés moitié par la Ville de Paris et moitié par les Compagnies de chemins de fer. — 3,000 mètres.

366 chevaux étaient inscrits; 294 ont déclaré forfait à 400 fr., 54 à 500 fr., et 2 à 575 fr.; 26 étaient portés au programme, 10 seulement ont couru, les 46 autres devant payer chacun 600 fr.

instincts fussent étouffés chez tous.

Loin de là; beaucoup d'entre eux avaient cédé à de tristes entraînements, subi la contagion d'exemples déplorables, ou bien été égarés par de perfides conseils, et je suis convaincu que, livrés à eux-mêmes, ils eussent entendu cette voix de la conscience qui survit presque toujours aux plus coupables écarts.

Mais une fausse honte les empêchait de lui prêter l'oreille; fanfarons de vice ou de crime, ils mettaient un sot amour-propre à paraître pires qu'ils n'étaient réellement.

C'est par l'effet de cette faiblesse que les hommes réunis en groupe se laissent rarement guider par les meilleurs d'entre eux.

Au collège, ce ne sont pas les plus travailleurs, les plus dociles et les plus moraux qui exercent de l'ascendant sur leurs camarades; ce sont habituellement les plus turbulents, les plus rebelles à la règle, ceux qui parlent le plus haut.

Les hommes, sous bien des rapports, ressemblent aux enfants et subissent la loi de quiconque se bruyamment s'impose.

Ceux qui dans la maison centrale donnaient le ton étaient des prisonniers émérites, lesquels, tout fiers de leurs chevrons dans le crime, s'en paraient avec cynisme et raillaient comme une faiblesse toute velléité de repentir, toute pensée de remords.

Ouvrément en guerre avec la société, ils pré-

Foxhall, à M. James R. Keene (monté par Fordham), arrivé 1<sup>er</sup>.

Tristan, au haras de Chamant (monté par Archer), arrivé 2<sup>e</sup>.

Albion, au comte de Lagrange (monté par Goater), arrivé 3<sup>e</sup>.

Foxhall a gagné de la longueur d'une tête.

Il appartient à un riche Américain dont, par cette victoire, la fortune s'accroît de près de cent-soixante mille francs. Une bagatelle!

En effet, le montant du prix est de 474 mille 350 fr., de sorte que le vainqueur reçoit, après avoir compté 40,000 fr. au second et 5,000 fr. au troisième, une somme de 159,350 fr. Jamais le prix ne s'était élevé aussi haut.

Depuis dix-huit ans que le Grand-Prix de Paris est institué, il a été remporté neuf fois par les écuries françaises, et neuf fois par celles de l'étranger.

Les Américains, fiers d'un pareil succès, ont manifesté leur joie en arborant les couleurs nationales sur plusieurs véhicules; les hourras n'ont pas manqué.

#### ALGÉRIE.

Oran, 12 juin.

Le général Détrie, marchant dans la direction d'Ascoria, a rencontré, le 10 juin, 400 cavaliers et 600 fantassins arabes qu'il a attaqué avec deux compagnies de zouaves, un peloton de chasseurs et une section d'artillerie. Après deux heures de combat, l'ennemi a été mis en déroute; il a eu une cinquantaine de tués et de blessés. Le général Détrie marche vers l'Ouest; les troupes sont pleines d'entrain.

#### TUNISIE.

Béja, 12 juin, 10 h. 10, soir.

Il n'y a rien de changé dans la situation des différentes brigades du corps expéditionnaire, sauf pour la brigade Logerot, qui est arrivée aujourd'hui avec le quartier général à Béja.

Le général Delebecque est satisfait de l'attitude des Kroumirs. La lenteur que mettent les Mogodis à payer l'indemnité du *Santoni* obligera sans doute le général Bréart à prendre une partie de leurs troupes.

Par ordre du gouverneur général, la petite colonne de Beccaria est rentrée à Tebessa, et celle de Zéribet-el-Oued est en route pour regagner Biskra.

#### ALSACE-LORRAINE.

Sous ce titre: « Les intentions probables de l'Allemagne », nous lisons dans une correspondance particulière de Strasbourg du *Progrès militaire*, les lignes suivantes dont l'importance ne peut échapper à nos lecteurs:

« Contrairement à ce que l'on écrit et croit peut-être en France des assurances pacifiques de l'Allemagne, des encouragements même qu'elle paraît donner à la France, surtout dans la question de Tunis, je ne saurais, sous l'influence de tout ce

tendaient faire prédominer leurs maximes autour d'eux; par timidité, par lâcheté, on embottait le pas derrière eux; on applaudissait à leurs paroles, et l'on affectait des idées dont on eût rougi si l'on n'avait pas cru devoir se mettre à l'unisson des chefs de file.

Ces derniers maintenaient leur influence en entretenant parmi les prisonniers un esprit de sourde irritation qui, sans aller jusqu'à la révolte, provoquait des actes isolés d'indiscipline dont les punitions étaient la conséquence naturelle; de là un redoublement de récriminations contre la tyrannie du régime.

C'étaient des plaintes incessantes, des murmures perpétuels au sujet de la nourriture, du coucher, du travail, de tout.

Ils se produisaient autant que le permettait la loi du silence qu'on nous imposait, mais que nous trouvions souvent moyen de violer.

J'étais en dehors de ces fastidieuses redites, non par un sentiment de modération et de justice, mais parce qu'elles me semblaient ridicules par leur exagération et que le langage dans lequel elles étaient formulées me choquait.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

que je vois et de tout ce que j'entends, croire à la parfaite sincérité de ces encouragements que je trouve des plus suspects et des plus calculés.

Il faudrait bien peu connaître l'histoire de la Prusse depuis son origine pour ne pas savoir que cette puissance est dans la catégorie de celles que Jean-Jacques Rousseau critiquait déjà dans son *Contrat social* et qui, obligées de vivre de la guerre, tournent dans un cercle vicieux de victoires et de défaites, jusqu'à ce qu'elles soient finalement anéanties.

Ce que Jean-Jacques Rousseau avait compris il y a un siècle, est encore bien plus vrai aujourd'hui! Avec le développement de notre civilisation, une nation ne peut plus exclusivement vivre de la guerre qui exige des dépenses énormes pour l'entretien des armées et du matériel, même sur le pied de paix.

Des sables de Brandebourg comme point de départ, la Prusse s'est insensiblement arondie par des guerres ou des trafics. Toute augmentation de territoire a été suivie d'une augmentation de l'armée, et, par le fait, d'un accroissement des impôts, consacrés pour ainsi dire exclusivement à l'entretien de cette armée. Une grande partie des revenus était également, depuis le grand Frédéric, consacrée à l'espionnage international, suivant la maxime de ce monarque, qui disait lui-même qu'avec de l'argent on pouvait partout acheter des « chiens ».

Aujourd'hui l'Allemagne, sous la direction de la Prusse, est logée à la même enseigne. Jamais on ne sortira de ce cercle vicieux et moins que jamais l'on peut songer à une paix durable, car les dépenses militaires ont atteint la période aiguë où elles amèneront inévitablement un cataclysme quelconque! Partout les armements sont poussés avec une telle vigueur, que les assurances de paix font tout simplement hausser les épaules à celui qui étudie tout cela depuis des années. Qu'est-ce donc en somme que cette fameuse réforme financière de M. de Bismark? Ce sont tout simplement de nouvelles ressources qui doivent être créées pour entretenir l'armée. Et si ces ressources ne sont pas votées, quelle en sera la conséquence? Tout le passé de la Prusse nous l'apprend: c'est la guerre! et si ce n'est pas la guerre, ce sera la banqueroute. Entre les deux maux, les gouvernants de la Prusse choisiront celui qu'ils considèrent comme étant le moindre et qui leur offre encore certaines chances. Ils choisiront la guerre.

De loin peut-être un pareil langage pourrait paraître exagéré, mais ici, quand on observe les plus profonds replis de toutes les classes de la société, c'est l'inéluctable nécessité qui se dégage de la situation. Et que l'on ne s'abandonne surtout jamais aux rêves creux de payer à l'Allemagne la rançon de l'Alsace et de la Lorraine! De pareilles idées ne pourront germer que dans une nation prospère comme la France, qui paraît ignorer que quand la Prusse a conquis un pays, elle le tient d'une main de fer! Qu'on aille le demander aux Alsaciens-Lorrains.

Les armements de l'Allemagne ne se font pas avec ostentation, mais silencieusement. Chaque jour apporte son contingent de travail. Je ne voudrais certes pas publier tout ce que je vois ni tout ce que j'entends dire sur le compte de la France, mais il n'y a pas longtemps j'ai entendu un officier du génie raconter comment un capitaine de son bataillon avait pu, grâce à sa parfaite connaissance de la langue française, visiter les forts de l'est et en rapporter les dessins les plus merveilleux (sic). Je veux croire que la France ne s'endort pas sur l'oreiller de la confiance, et que ce petit avertissement, entre autres, ne sera pas oublié. Que l'on veuille, à côté de ce fait, se rappeler l'affaire Tissot.

#### REVUE FINANCIÈRE.

On a pu voir par l'attitude générale de la Bourse, la dernière semaine, ce que ferait le marché s'il était affranchi de préoccupations politiques. Le 5 0/0, parti de 119.82 1/2, est redescendu à 119.25. L'amortissable ancien n'est plus qu'à 87.80; le nouveau fait 87, cours rond. L'Italien est à son cours d'il y a huit jours. On cote 16.75 sur le Turc.

L'action de la Banque de France est à 5,800. On a coté 1,330 la Banque de Paris. Le Crédit lyonnais est à 950; mais ce cours ne paraît pas devoir se maintenir. Le Crédit mobilier est fort recherché à 760 et 765, tandis que la Banque hypothécaire est complètement délaissée en baisse.

L'action du Crédit foncier a été cotée 1,765. Les capitaux de placement se portent, en même temps que sur les actions, sur les obligations Communales

nouvelles 4 0/0. Ces titres qui ont tous la même valeur de nos rentes donnent un revenu plus élevé. On cote à 735 sur l'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie.

Les actions des Magasins généraux de France et d'Algérie se sont élevées à 695. Nous avions raison de prévoir le cours de 700.

Le Comptoir d'escompte est à 1,100. Les actions de la Société générale française de Crédit sont très-demandées depuis la publication du rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires. Le coupon n° 3 correspondant du complément de dividende du dernier exercice vient d'être détaché.

Les actions de la Banque nationale ont fait 725. Rappelons que le coupon de 20 fr., représentant le dividende de l'exercice 1880, dont l'intérêt a été payé en janvier dernier, pourra être touché à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. L'assurance financière n° 257; le Foncier luxembourgeois 635; le gros Camionnage 525; les obligations du gros Camionnage 495.

La Société générale de la Laiterie a encaissé pendant la dernière semaine 290,742 fr. 83. La moyenne des recettes, depuis le commencement de l'exploitation, s'élève, par jour, à 41,360 fr. Les actions sont très-demandées.

La Société nationale des Mines voit son exploitation prendre des proportions de plus en plus grandes dans l'Isère, la vallée d'Aoste et le département de Saône-et-Loire. Le rendement de ces actions devient de plus en plus fructueux.

La Société la Rente Mutuelle enregistre des demandes suivies sur ses obligations 5 0/0.

Les actions du Crédit général français viennent d'atteindre le cours de 800. La progression a été modérée, régulière; elle a porté ces titres au-dessus du prix où ils se négociaient avant le détachement du coupon. Les actions sont parfaitement classées dans les portefeuilles de l'épargne.

La Banque de Prêts à l'Industrie donne lieu à un mouvement d'affaires très-actif aux environs du cours de 610.

Les obligations dites de la Rente industrielle jouissent auprès du public d'une faveur très-justifiée.

On est à 1,860 sur l'action de Suez.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Curé de Nantilly a adressé hier la lettre suivante à M. le Maire de Saumur:

Saumur, 12 juin 1881.

Monsieur le Maire,

Je n'apprends qu'aujourd'hui, par le journal, la manière dont vous avez annoncé au Conseil municipal que la commission administrative des Hospices avait retranché entièrement de son budget le traitement de l'aumônier, et l'avis favorable donné par les conseillers. Vous avez ajouté que le service religieux se ferait facilement et sans difficulté par un des prêtres de l'église de Nantilly, qui touche les Hospices de Saumur.

Je viens auprès de vous aujourd'hui protester contre une pareille affirmation. Non, Monsieur le Maire, le service religieux de l'Hospice ne peut se faire convenablement par un des prêtres de la paroisse de Nantilly. Il est absolument nécessaire qu'il y ait un prêtre qui soit spécialement chargé du service religieux de l'Hospice. On dit que vous êtes athée. Vous avez pour vice-président un pasteur protestant; la majorité dans le Conseil d'administration se compose de francs-maçons et de libres-penseurs qui ne doivent guère savoir quelles sont les fonctions religieuses indispensables dans un hospice comme celui de Saumur. Je les connais mieux qu'eux, et je vais vous les apprendre.

1<sup>o</sup> Il faut une messe chaque dimanche. Les prêtres de Nantilly doivent leur messe à la paroisse, et ne pourront la dire à l'Hospice. Il faut prêcher à cette messe, et, dans la soirée, chanter les vêpres et faire le catéchisme aux enfants. Vous affirmez que vous voulez établir à l'Hospice un régime de liberté qui n'y existait pas, et du premier coup vous enlevez à tous les catholiques de l'Hospice la possibilité, et par là même la liberté de remplir leur devoir de chrétiens.

2<sup>o</sup> Il faut une messe chaque jour pour que les religieuses et les personnes pieuses de la maison puissent y assister et y puiser l'esprit de dévouement et de sacrifice nécessaire pour répondre à leur sainte vocation. Vous leur ôtez aussi la liberté de jouir de ce bienfait.

3<sup>o</sup> Dans une maison où il y a environ 300 personnes, malades ou infirmes, il faut faire plus de 30 baptêmes par année; il y a plus de 200 malades qu'il faut confesser dans leur lit, auxquels il faut porter la sainte communion, et plus de 150 à qui il faut administrer l'extrême-onction. Il est bon et très-important que le prêtre voie souvent et de bonne heure les malades pour les exciter à la résignation, et pour que sa présence ne les effraie pas trop au dernier moment. Il est donc nécessaire qu'il y ait un prêtre toujours prêt à donner aux malades tous les secours de la religion qu'ils réclament. Ce



